

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/09/2023 - 12727 - 2014 B 00905 - 804 086 932 - A.E.I. ETANCHEITE

A.E.I. ETANCHEITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
804 086 932 RCS CHAMBERY

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2022

Approuvés par l'associée unique en date du 30 juin 2023

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' or 'W' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise		SARL AEI ETANCHEITE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise :		363 AVENUE DE LA CURIAZ		73290 LA MOTTE SERVOLEX		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET *		8 0 4 0 8 6 9 3 2 0 0 0 1 4						Néant ☐ *	
				Exercice N, clos le,		31122022		N-1	
						31122021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement*	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI	3 000	3 000	3 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AO					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	15 108	12 744	2 364	6 056	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	193 605	175 179	18 426	40 063	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	9 000		9 000	7 000	
	TOTAL (II)		BJ	BK	220 713	187 923	32 790	56 119	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	85 700	85 700	36 400		
		En cours de production de biens	BN	BO	258 700	258 700	84 300		
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	759 269	29 725	729 544	726 046	
		Autres créances (3)	BZ	CA	41 201		41 201	52 623	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	266 379		266 379	124 292		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	19 134		19 134	18 957		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 430 383	29 725	1 400 658	1 042 618		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 651 096	217 648	1 433 448	1 098 737		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :					

W

Désignation de l'entreprise SARL AEI ETANCHETTE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 30 000)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	221 647	186 639
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	336 528	205 008
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	591 175	424 647
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 353	40 259
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	180 140	244 011
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	475 518	231 685
	Dettes fiscales et sociales	DY	147 683	139 722
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 980	18 413
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 600	
TOTAL (IV)	EC	842 273	674 090	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 433 448	1 098 737	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	835 173	674 090
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 433 448 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 290 367 euros** et un total **charges de 3 953 839 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 336 528 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Crise Sanitaire liée au COVID-19

Description de l'activité

L'entreprise constate que cette crise sanitaire a des impacts significatifs sur son activité.

Continuité d'exploitation

A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (cf précisions ci-dessus)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

W

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Seules les informations significatives sont renseignées.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Incorporelles :

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan a une durée d'utilisation non limitée dans le temps, ayant pour conséquence une présomption de non amortissement (conformément au règlement ANC 2015-06).

Aucune dépréciation de ce fonds n'a été constatée en l'absence d'indice de perte de valeur identifié.

Financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction: 10 à 50 ans
- Agencement des constructions: 10 à 20 ans
- Installations techniques: 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel: 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
- Mobilier: 8 à 10 ans
- Matériel de bureau: 5 à 10 ans
- Site internet: 5 ans
- Matériel de transport: 4 à 5 ans
- Matériel informatique: 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :

W

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

La direction de la société comptabilise des dotations aux provisions pour risques et charges afin de faire face aux risques connus à la clôture de l'exercice et selon la probabilité de leurs réalisations.

L'évaluation de ces provisions effectuées est basée sur les trois conditions de fonds suivantes :

- la perte ou la charge est nettement précisée
- la perte ou la charge est probable
- la probabilité de la perte ou de la charge résulte d'événements en cours à la clôture de l'exercice

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Néant

IV- AUTRES INFORMATIONS :

Néant.

A.E.I. ETANCHEITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
804 086 932 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 336 528,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	336 528,19 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	300 000,00 euros
Soit 100,00 euros par part	
Le solde	36 528,19 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 258 175,16 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2023.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
230 000,00 euros, soit 76,67 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 230 000,00 euros

W

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

235 000,00 euros, soit 78,33 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 235 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

170 000,00 euros, soit 56,67 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 170 000,00 euros

Certifié conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'X' shape with a long horizontal stroke extending to the right.